



MAIRIE de ROQUEMAURE

30150

DEMANDE DE RESERVATION DE MATERIEL MUNICIPAL

Le prêt de matériel municipal est réservé exclusivement aux associations Roquemauroises ainsi qu'aux administrés résidant sur la commune.

Le prêt de matériel ne sera en aucun cas possible aux dates suivantes :

- ❖ Week end de la fête de la Saint Valentin (14 Février)
- ❖ Week end de la fête de la musique (21 Juin)
- ❖ 13 et 14 Juillet (bal républicain)
- ❖ Fête votive (15 Août)

Les demandes doivent être formulées au moins un mois avant la date de la manifestation.

Les associations peuvent envisager de se faire livrer le matériel après accord du responsable des services techniques.

Aucune livraison de matériel de sera effectuée pour les demandes de particuliers.

Le matériel sera enlevé et restitué dans les locaux des services techniques les lundi, Mercredi, Jeudi et vendredi de 09 heures à 11 heures (sauf accord préalable). Portable 06.83.99.36.35.

Aucun enlèvement, restitution ou réservation ne pourra être fait le mardi.

Une caution de 500 euros sera déposée lors du retrait du matériel.

Tout matériel endommagé ou détérioré sera facturé au coût en vigueur.

Date de la demande :/...../.....

Nom de l'association et du responsable :

Nom du demandeur particulier :

Adresse (particulier) :

Téléphone :

Date de la manifestation :/...../.....

Lieu et objet de l'évènement :

Tables : **Bancs :** **Chaises :**

Autres matériels :

Partie réservée à l'administration

Matériel retiré le :/...../.....

Retour matériel le :/...../.....

Chèque caution 500 euros déposé le :/...../.....

L'emprunteur :

Le Régisseur :

Restitution de la caution le :/...../.....

Si non restitution, Motif :

L'emprunteur :

Le Régisseur :

Cette demande peut être envoyée par voie électronique à : magasin@mairie-roquemaure.fr

Mairie de Roquemaure - 1 cours Bridaine - 30150 Roquemaure

www.mairie-roquemaure.fr - accueil@mairie-roquemaure.fr

Tél : 04 66 90 54 34 - Fax : 04 66 82 50 57